

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION
ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT** ». L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 10 décembre 2024 portant création de la mention « activités des sports de contact » Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau 1 ; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours ; (PSE1) premier secours en équipe de niveau1 en cours de validité; (PSC2) premier secours en équipe de niveau2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « sports de contact et disciplines associées » datant de moins de trois mois à la date de l'entrée en formation
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixée par décret (tests physiques) :
- Être capable de satisfaire aux tests d'habileté (assaut technique de trois reprises de 2 minutes en sécurité, avec un partenaire, en kick boxing ou en muay thai)
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

*Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT** sont les suivantes :*

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités des sports de contact ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte ou d'initiation en activités de sports de contact.

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT** » (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT** » Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT** » sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

C.1.3.1. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus

C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet

C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre

C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

BC 3 - CONCEVOIR, ANIMER, EN SECURITE, ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES DE DECOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DES ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances des activités des sports de contact en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.

C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités des sports de contact, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, des finalités du cycle de séances et de l'environnement de pratique, afin de favoriser les apprentissages en sécurité et respecter une progression cohérente entre les séances

C.3.2.1. Accueillir les participants à une séance des activités des sports de contact en présentant les objectifs et les modalités de déroulement, afin de créer une dynamique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap

C.3.2.2. Présenter les règles, notamment de sécurité, liées à la pratique des activités des sports de contact en mobilisant les techniques disciplinaires et en adaptant les consignes transmises, selon les participants et les risques spécifiques identifiés, afin de garantir leur compréhension et leur respect par les participants lors de la séance et des différentes situations et interactions entre les partenaires.

C.3.2.3. Animer une séance des activités des sports de contact en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues, et en les adaptant selon les réalisations, réactions et interactions des participants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.

C.3.2.4. Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les participants, tout au long d'une séance des activités des sports de contact en identifiant les besoins d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et adaptés à la pratique et intervenir en cas de situation accidentogène.

C.3.3.1. Analyser une séance des activités des sports de contact, en observant le déroulement de la séance, afin de proposer des modifications ou améliorations pour les séances suivantes et faire évoluer ses pratiques

C.3.3.2. Evaluer un cycle de séances des activités des sports de contact en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats obtenus, afin d'en tenir compte pour les cycles suivants et faire évoluer ses pratiques.

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	bc
ÉPREUVE 1	Le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximums, explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Durée : 20 minutes Entretien : 30 minutes maximum	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	Bc 1
ÉPREUVE 2	Le candidat transmet à l'organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Durée : 10 minutes Entretien : 15 minutes maximum		BC2
ÉPREUVE 3	L'épreuve consiste en un entretien de trente minutes maximums avec les évaluateurs à partir du document susmentionné, dont dix minutes maximums de présentation orale du candidat au cours desquelles il analyse le cycle proposé notamment au regard de l'évaluation réalisée sur les séances effectivement conduites. Cette présentation peut être accompagnée d'un support au choix du candidat. Elle est suivie d'un échange avec les évaluateurs permettant au candidat de justifier sa démarche de conception d'un cycle de séances et sa capacité à l'adapter à des variables différentes (environnement, nombre de participants, caractéristiques du public... Durée : 10 minutes maximum Entretien : 20 minutes maximum		BC3 C.3.1.1., C.3.1.2. et C.3.4.2
ÉPREUVE 3	Choix de l'activité à communiquer à l'OF 1 mois avant la date de l'épreuve 15 jours avant la date de l'épreuve, l'OF transmet au candidat les informations nécessaires à la conception et à l'animation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage. Le jour de la mise en situation professionnelle certificative, le candidat transmet aux évaluateurs le document support de la séance, celui-ci dispose de 10 minutes pour installer sa séance. Animation séance 45 min maximum A l'issue de la séance, le candidat réalise un entretien de quarante minutes maximums avec les évaluateurs, dont dix minutes maximum consacrées au bilan de la séance. Entretien : 40 minutes maximum		BC 3 C.3.2.1., C.3.2.2., C.3.2.3., C.3.2.4. et C.3.4.1

